

Approvisionnements d'énergie

ment qu'un pays aussi riche en ressources naturelles que le Canada doit être à la merci d'un autre pour satisfaire ses besoins énergétiques. Bien au contraire. Avec la politique appropriée, qui sera celle du nouveau gouvernement issu des prochaines élections, cet état de dépendance cessera.

On pourrait prouver que la politique énergétique du gouvernement surtout en matière de pétrole depuis la crise de l'OPEP, a probablement réduit le volume total d'énergie dont disposaient les Canadiens en 1974. Incapable de trouver une solution au problème fiscal, cause du départ des sociétés de forage de l'Alberta et de l'Ouest, le gouvernement fédéral responsable de la réduction du volume de l'approvisionnement en énergie dont les Canadiens devraient pouvoir disposer à l'heure actuelle.

La politique qu'il a élaborée pour assurer l'approvisionnement du pays en pétrole a produit l'effet contraire. Mais ce qu'il y a de plus inadmissible c'est l'apathie dont il a fait preuve face aux problèmes énergétiques des provinces de l'Atlantique, qui dépendent du pétrole étranger.

Dès l'établissement du cartel de l'OPEP tout le monde savait que le pétrole importé ne suffirait pas. Pourtant, nous n'avons pas constitué de réserves de pétrole alors que nous aurions dû le faire. Nous n'avons pas mis en place un réseau de transport qui aurait permis d'acheminer du pétrole et d'autres formes d'énergie vers les provinces de l'Atlantique. Nous avons pourtant bien un ministère de l'Expansion économique régionale qui est chargé de venir en aide aux régions à faible croissance. Mais le gouvernement s'est abstenu de prendre les mesures qui auraient favorisé à long terme les intérêts de la population de cette région.

● (2200)

Il est vraiment incroyable que quelqu'un vivant à Charlottetown soit obligé de payer \$60 pour la même quantité d'électricité qui vaut \$28 à St. Catharines. Il est vraiment incroyable que nous permettions ce genre de chose. Il est vraiment incroyable que le gouvernement n'ait pas compris, après la perturbation des marchés mondiaux, que son premier but fondamental et absolument essentiel devait être d'assurer l'approvisionnement de la région atlantique en énergie.

L'autre jour, le ministre a dit que le Canada était un net importateur de pétrole. Évidemment que nous le sommes à l'heure actuelle. Le programme de conservation du gouvernement a été un échec total, mais le ministre oublie qu'il y a beaucoup de substituts pour le pétrole. Nous avons dit qu'environ 80 p. 100 de l'électricité de la région atlantique était produite au moyen du pétrole. Le ministre n'a-t-il jamais entendu parler du gaz naturel? Alors que nous avons un surplus de gaz naturel, comment le gouvernement d'en face a-t-il pu être négligent au point de ne pas trouver de façons de fournir du gaz naturel à la région atlantique? Comment pouvait-il être si insouciant quand il savait ou aurait dû savoir qu'il n'allait probablement pas pouvoir se fier à ses sources d'approvisionnement étrangères dans l'avenir? Le gouvernement d'en face a négligé la responsabilité fondamentale de tout gouvernement de voir aux intérêts de ses citoyens.

Le gouvernement d'en face est coupable d'avoir mal géré l'économie, d'avoir accumulé un déficit et d'avoir créé de l'inflation. Il est coupable d'avoir dressé les unes contre les autres les diverses régions du pays. Il est coupable de ne pas avoir pu régler le problème du séparatisme au Québec. Il est

[M. Gillies.]

coupable d'avoir mal organisé la politique énergétique et de n'avoir pu assurer à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, une chance égale d'obtenir l'énergie dont ils ont besoin dans un pays aussi riche en ressources énergétiques que le Canada. Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement d'en face ne semble pas comprendre qu'il doit gouverner et diriger. Ces fonctions se résument à établir un cadre à l'intérieur duquel les citoyens puissent vivre. Le gouvernement actuel a été si préoccupé par l'idée d'accroître son propre pouvoir et de se permettre des choses comme Petro-Canada qu'il a oublié l'objectif qui devrait comporter toute politique énergétique.

Dans les quelques moments qu'il me reste, j'aimerais dire que le gouvernement est coupable dans bien des domaines, mais ce qui poussera les électeurs à le condamner aux élections qui devront être déclenchées bientôt, parce que nous ne pouvons plus supporter la mauvaise gestion du gouvernement d'en face, sera son échec total dans le domaine de la politique énergétique.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce bill, mais je signalerai qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÉNITENCIERS—LE NOMBRE OPTIMUM DE 200 DÉTENUS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, le 12 février, j'ai posé au solliciteur général (M. Blais) certaines questions concernant les changements annoncés à l'égard du programme de construction du Service canadien des pénitenciers. Même si cette déclaration faisait allusion au programme national, je m'intéresse à ses conséquences pour ma circonscription, Fraser Valley-Est. Comme on peut le lire à la page 3107 du *hansard*, la première question que j'ai posée au ministre était la suivante:

Au sujet de sa déclaration récente sur les services pénitentiaires, le ministre veut-il nous dire s'il a écarté la recommandation faite par le sous-comité du service pénitentiaire de ne faire construire à l'avenir que des établissements pour 200 personnes au maximum, taille qu'il considère comme optimale?

Le ministre a répondu ceci:

... j'ai fait une déclaration à Kamloops dans la deuxième semaine de décembre je pense, et si le député n'est pas au courant je lui en adresserai le texte. J'avais alors exposé la politique actuelle en matière de construction d'immeubles pénitentiaires.

J'ai vérifié la déclaration en question et j'ai constaté que le ministre avait rejeté la recommandation du sous-comité sur les pénitenciers qui proposait de construire des établissements plus petits pouvant accueillir 220 à 250 détenus. Il est facile de comprendre la frustration et l'inquiétude qu'ont manifestées les membres du comité récemment à propos de l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de leur travail et de leur rapport vu la réponse fournie par le ministre.

● (2205)

La deuxième question que j'ai posée le 12 février était la suivante: